

15 novembre 2022

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 4 février 2020: «Non à la mise en place des antennes
5G, oui au développement de la fibre optique!»**

Rapport de M^{me} Alia Meyer.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 4 février 2020. Elle a été traitée lors de la séance du 17 février 2020, sous la présidence de M. Thomas Zogg. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 février 2020

Audition de M^{me} Fleury, pétitionnaire

Cette pétition a été lancée «pour que les compagnies qui gèrent l'aménagement du réseau téléphonique, internet et mobile n'installent pas le réseau 5G par le biais d'antennes, et que la Ville de Genève privilégie la fibre optique, déjà en cours d'installation» ainsi que pour s'opposer plus précisément à l'installation d'une antenne 5G à côté de l'immeuble dans lequel la pétitionnaire résidait en raison du rôle néfaste des ondes électromagnétiques sur la santé.

Cette habitante et certains signataires de la pétition sont électrosensibles et cette installation posait problème sur leur santé au quotidien, notamment sifflements dans les oreilles.

Ceux-ci s'inquiétaient également du lien entre ces ondes et le développement de maladies, alors que la base scientifique ne fondait pas pleinement cette thèse.

Par le biais de cette pétition, la pétitionnaire espérait qu'un renvoi de la pétition au Conseil administratif constituerait à revenir à la prise de courant pour éviter la propagation trop importante des ondes.

Lors des échanges entre les commissaires et la pétitionnaire, il lui a été encouragé d'également déposer sa pétition au Grand Conseil, qui est plus compétent en la matière.

Lors de la discussion entre commissaires, il a été relevé que la 5G faisant l'objet d'un moratoire, il convenait de renvoyer la pétition au Conseil administratif au plus vite, sans procéder à des auditions supplémentaires.

Vote

Enfin, la commission vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-416 par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (PLR).

Annexe: pétition P-416

P-416

REÇU 10

03 FEV. 2020

PETITION

Non à la mise en place des antennes 5G Oui au développement de la fibre optique !

Que ce soit pour des raisons de santé et/ou pour des raisons environnementales, la 5G est un danger potentiel.

Le but de cette pétition est que les compagnies qui gèrent l'aménagement du réseau téléphonique, internet et mobile n'installent pas le réseau 5G par le biais d'antennes, et que la Municipalité de *G. L. E. M. S. K. E.* privilégie la fibre optique, déjà en cours d'installation.

"Plus de 170 scientifiques de plus de 40 pays ont exprimé leur «préoccupation sérieuse» concernant l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil avant l'ajout du déploiement de la 5G. Ils font référence aux «nombreuses études scientifiques récentes qui ont démontré que ces champs électromagnétiques affectent les organismes vivants à des niveaux d'exposition bien en-dessous des valeurs limites internationales.»

Par votre signature, vous participez à une demande collective, sous forme de pétition, afin d'interpeller la Municipalité de *G. L. E. M. S. K. E.* sur votre inquiétude quant à la dangerosité potentielle des antennes 5G, et demandez à privilégier l'installation de la fibre optique.